

FOOT



Vienne



hebdo

N° 666 – Vendredi 12 décembre 2025

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS

Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 8
Avis aux éducateurs	p. 9
PV Commission Sportive.....	p. 11
PV Commission Jeunes	p. 15
PV Commission Litiges.....	p. 25
PV Commission Respect.....	p. 31
Informations diverses	p. 32

AGENDA DE LA SEMAINE

Vendredi 12 décembre :

- Ecole d'Arbitrage

Samedi 13 décembre :

- Formation Initiale d'Arbitres – Partie 2

Lundi 15 décembre :

- CPS U12-U13 gardien de but à Neuville

Lundi 15 et mardi 16 décembre :

- Formation Responsable École de Foot – semaine 1

Mardi 16 décembre :

- Commission Sportive
- Commission Arbitrage
- Commission Jeunes

Jeudi 18 décembre :

- Commission de Discipline

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



AEF – MATINÉE EXCEPTIONNELLE

INTERVENTION SUR
LES PRÉFÉRENCES MOTRICES ET COGNITIVES

DELIA SANTA

Organisé par l'AEF 86



SAM. 20 DÉCEMBRE

9:00 - 14:00

COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND

Contact : Patrick ECALLE / 06.18.05.06.92

Inscription toujours possible, plus d'informations page 5

FERMETURE EXCEPTIONNELLE / CONGÉS

Le District fermera exceptionnellement ses portes le
mercredi 17 décembre après-midi.

Pour la période des fêtes de fin d'année, le District sera fermé
du 20 décembre au 4 janvier inclus.

DATE IMPORTANTE : LE 15 DÉCEMBRE 2025

Inscriptions :

Coupe Futsal Séniors ; Sections loisirs ; Puissance Foot ;
Toutes Foot ; Labels Fédéraux (Jeunes, Féminines, Futsal)

Plus d'informations à partir de la page 4



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



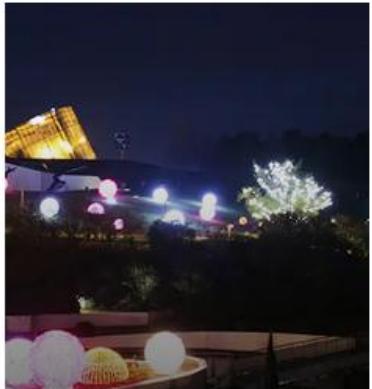
Éclairage public et sportif

[Éclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Vendredi 12 décembre** : Ecole d'arbitrage n°2 à Poitiers
- **Samedi 13 décembre** : Formation Initiale d'Arbitres à Poitiers (2^{ème} partie)
- **Lundi 15 décembre** : Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Lundi 15 et mardi 16 décembre** : Formation Responsable Ecole de Foot – Semaine 1
- **Samedi 20 décembre** : Matinée exceptionnelle AEF
- **Lundi 5 janvier** : Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Mercredi 7 au vendredi 9 janvier** : Formation Coach Jeunes – Semaine 1
- **Samedi 10 janvier** : Plateaux Futsal Jeunes n°1

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et le ou les arbitre(s) officiel(s) (si désignation il y a) à partir du vendredi à 17h30.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné.

U11 PHASE 3 - RÉENGAGEMENT

La fin de la 2^{ème} phase pour les équipes U11 approche, et nous renouvelerons automatiquement les engagements de la précédente phase sauf pour les équipes ayant fait forfait général.

C'est pourquoi, nous vous demandons de revenir vers nous par mail avant le mardi 16 décembre si vous souhaitez ajouter ou retirer une équipe pour cette nouvelle phase qui débutera le 31 janvier 2026.

Merci de nous préciser :

- Si vous souhaitez changer de niveau. Sans retour de votre part l'équipe sera maintenue au même niveau.
- S'il y a des changements de terrains et de désidératas.

RAPPEL REGLEMENTATION U13 LIGUE - JOURNÉE DU 10 JANVIER 2026

Le seul pré requis pour participer à la phase U13 LIGUE est **la participation obligatoire de l'éducateur** diplômé en charge de l'équipe U13 accédant à ce niveau, à une réunion organisée par l'ETR et par poules entre les deux phases (début janvier 2026). À défaut de cette participation, l'équipe U13 désignée ne pourra accéder au niveau U13 LIGUE.

Des amendes seront aussi débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un **DF RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOT / COACH JEUNES** certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et **sans formalité préalable** de la part de la CR STATUT DES ÉDUCATEURS.

FUTSAL JEUNES – AIDE À L'ORGANISATION

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la quatrième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes (U6 à U18, garçons et filles).

Pour rappel, nous avons pu faire jouer plus de 5000 jeunes l'an dernier à la même période.

Vous êtes éducateurs ou dirigeants, vous êtes intéressés pour nous aider à organiser cette opération cette saison, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : <https://urls.fr/TKhcUA>

Nous essayerons de vous positionner du mieux possible, en fonction de votre situation géographique.



SECTIONS LOISIRS

Vous êtes un club et avez lancé une section loisir avec au minimum 10 licenciés, ou vous proposez une nouvelle pratique avec une dizaine de licenciés supplémentaires ; vous avez jusqu'au **15 décembre 2025** pour déclarer votre section loisirs auprès de la FFF.

Déclaration de votre section foot loisirs :

Déclaration de votre "Section Loisirs" pour les nouvelles pratiques (Foot5, Fitfoot, Foot Loisirs, Foot en marchant, ...) : Vous avez jusqu'au **15 décembre** pour faire les démarches.

Pour cela, il vous faut :

- Un minimum de 10 licences validées (loisirs ou santé)
- Réaliser la procédure avant le 15 décembre

La procédure d'inscription est visible via le lien suivant :

media.fff.fr/uploads/documents/tuto_suivi_loisir.mp4

COUPE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe Futsal Séniors sont ouverts sur Footclubs jusqu'au **15 décembre 2025**.

La compétition se déroulera sur les mois de janvier et février.

Tous les clubs du département peuvent s'inscrire. Seule obligation, les joueurs participant aux rencontres devront **obligatoirement** avoir une **licence futsal** (pour information, elle est gratuite pour les joueurs ayant déjà une licence foot libre évoluant dans le même club).

TOUTES FOOT : SAISON 4

La nouvelle saison de Toutes Foot est officiellement lancée ! Cette édition 2025/2026 donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

COMMENT PARTICIPER ?

L'engagement des clubs, le dépôt des actions et la sélection des lauréats se feront **de la même manière que l'année dernière**, via la plateforme dédiée. Les clubs pourront y inscrire leurs projets, suivre leurs actions et consulter les outils mis à disposition.

POURQUOI PARTICIPER ?

Chaque club engagé pourra :

- Recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :
 - Tous les clubs participants : 300 €
 - Lauréats départementaux : 800 €
 - Lauréats régionaux : 1 800 €
 - Lauréats nationaux : 3 300 €
- Les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats

CALENDRIER

- Engagements des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

L'ENJEU : QUE LES CLUBS S'ENGAGENT

La réussite de cette saison repose sur l'implication des clubs. Chaque projet mené contribue à renforcer la pratique féminine et à donner de la visibilité aux initiatives locales. Pour soutenir cet engagement, la FFF fera parvenir dans tous les Districts et Ligues des posters et cartes postales de l'Équipe de France Féminine, à diffuser auprès des clubs et des jeunes licenciées.

Margaux Bouche (mbouche@fff.fr) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



PIUSSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le dispositif **Puissance Foot** est relancé pour cette saison. Si vous voulez développer votre projet associatif et proposer à vos licenciés un service d'aide aux devoirs, ce dispositif est fait pour vous !

Pour vous inscrire :

- Se rendre sur votre « Footclubs »
- Cliquer ensuite sur « Projet club » puis « Développer son club »
- Sur la page principale, sélectionner « Projet éducatif ».
- Dans cette rubrique, vous aurez le choix entre le Programme Educatif Fédéral et Puissance Foot.
- Renseigner ensuite les champs demandés et valider en bas de page.

Plus d'informations sur Puissance Foot : [Puissance-Foot-presentation-du-dispositif.pdf](#)

AEF 86

L'AEF86 a le plaisir d'inviter ses membres et sympathisants à une matinée exceptionnelle le **samedi 20 décembre 2025**, au Complexe Michel Amand, marquée par des temps forts alliant formation, échanges et reconnaissance.

Programme de la matinée :

- **9h00** : Accueil – café
- **9h15 – 10h30** : Intervention en salle de Damien Della Santa
- **10h45 – 12h00** : Intervention terrain de Damien Della Santa
- **12h15 – 13h00** : Présentation de l'Amicale de la Vienne et remise du Trophée Gaby Robert
- **13h00 – 14h00** : Buffet froid convivial

Inscription :

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire, avec priorité donnée aux amicalistes.
Pour participer, renvoyez le [bulletin d'inscription](#) :

- **Par courrier** : Patrick Ecale – 19 Allée de Chitré – 86000 Poitiers
- **Par mail** : lesecaux@free.fr
- **Par téléphone** : 06 18 05 06 92

Participation :

- **Interventions + buffet froid** : 10 €
- **Interventions seules** : gratuit

PASS SPORT 2025 : CLÔTURE LE 31 DÉCEMBRE

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

Qui est concerné ?

- > Les jeunes de **14 à 17 ans** bénéficiaires de l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**.
- > Les jeunes en **situation de handicap** :
 - de **6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
 - de **16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.
- > Les étudiants boursiers de **moins de 28 ans** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
 - **bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale.

Saisir des codes

Le Pass'Sport est utilisable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

N'attendez pas pour faire les saisies !

Pour enregistrer les codes des bénéficiaires :

1. Allez dans la rubrique « gérer les inscriptions Pass'Sport » de votre compte sur la plateforme “Le Compte Asso”
2. Saisissez les codes individuellement

En savoir plus

Site officiel : www.pass.sports.gouv.fr



LISTING ARBITRES DE CLUB

*Examen valable deux ans à partir de la date de formation -
sous réserve d'être licencié(e) dirigeant(e) sur la saison 2025-2026*

Nom	Prénom	Licence	Club	Date de début	Date de fin
AUCHER	KEVIN	1132427154	A. S. PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR	01/10/2024	01/10/2026
BAULOUET	YRIEIX	1182417875	U.S. MELUSINE LUSIGNAN	01/10/2024	01/10/2026
BEAUBEAU	ANTONIN	1102435454	LAVOUX-LINIERS	15/10/2024	15/10/2026
BERNARD	DIMITRI	2543338331	F.C. ST REMY S/CREUSE	15/10/2024	15/10/2026
BERNARDEAU	WILLIAM	1132429638	ENT. S. BRION ST SECONDIN	01/10/2024	01/10/2026
BIRON	DOMINIQUE	1110339108	C.S. CHATAIN	17/11/2025	17/11/2027
BOIREAU	CLEMENT	2543387415	F.C. FLEURE	23/01/2024	23/01/2026
BONNIN	JEREMY	2543464237	CROUTELLE FOOTBALL CLUB	17/11/2025	17/11/2027
BONVARLET	LAURENT	2427614320	STE S. SILLARS	01/10/2024	01/10/2026
BORDEAU	FABRICE	1129325403	U.S. LEIGNES S/FONTAINE	15/10/2024	15/10/2026
BRACONNIER	MICKAEL	2543325802	O. MOUTERRE SILLY	12/11/2025	12/11/2027
BRANCHEREAU	VALERIE	1110082585	AMIS S. QUEAUX MOUSSAC	01/10/2024	01/10/2026
BROUSSARD	GUILLAUME	1119308047	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
BRUNET	CLEO	2543119332	F.C. FLEURE	14/11/2025	14/11/2027
BRUNET	STEPHANE	2543351585	U.S. AVAILLES LIMOUZINE	15/10/2024	15/10/2026
CAILLAUD	MAXIME	2545374426	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
CANTET	ALEXIS	1152422911	STE S. SILLARS	15/10/2024	15/10/2026
CHAKA	RAYINYAN	9603911606	C.S. CHATAIN	14/11/2025	14/11/2027
CHAMBET	MATHIEU	1142419563	ENTE. S. LAVOUX LINIERS	15/10/2024	15/10/2026
CHEDOZEAU	FRANCIS	1100397951	ELAN SPORTIF OYRE DANGE	15/10/2024	15/10/2026
CORNEAU	THIERRY	1152415884	ET. S. LA PALLU	17/11/2025	17/11/2027
DALLEAU	MICKAEL	9605265965	AMICALE SPORTIVE DIENNEENNE	14/11/2025	14/11/2027
DARTHOUT	SALOME	2546437432	F.C. FLEURE	14/11/2025	14/11/2027
DE GROEF	DENIS	9604403409	ELAN SPORTIF OYRE DANGE	15/10/2024	15/10/2026
DEMOULIN	AURELIEN	1192415633	ANTRAN S.L	17/11/2025	17/11/2027
DENNETIERE	DIDIER	1199242211	U.S. MIREBEAU	15/10/2024	15/10/2026
DUBOIS	LUDOVIC	1112447601	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	15/10/2024	15/10/2026
DUQUERROUX	REMY	2544081420	ENTE. S. LAVOUX LINIERS	15/10/2024	15/10/2026
DURIVAUT	ROMAIN	420761998	U.S. MIGNE AUXANCES	23/01/2024	23/01/2026
FAUGEROUX	DAVID	2543351585	U.S. AVAILLES LIMOUZINE	15/10/2024	15/10/2026
FEISTL	YOANN	2545989826	F.C. ST REMY S/CREUSE	17/11/2025	17/11/2027
GABARD	HERVE	430612457	F.C. FLEURE	23/01/2024	23/01/2026
GAUD	JEAN-LOUIS	2543326321	A.S. VOUENUIL S/VIENNE	17/11/2025	17/11/2027
GOUPIL	VALENTIN	1192413256	U.S. LA CHAPELLE VIVIERS	14/11/2025	14/11/2027
GRIMAUD	SEBASTIEN	1110643600	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
GUERAUD	JEAN-MARIE	1110343462	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
GUERAUD	TONY	1182428831	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
GUIGNER	LAURENT	1129323718	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
GUILLEBAULT	DANIEL	1100394858	AM.S. ST LEGER MONTBRILLAISS	12/11/2025	12/11/2027
HOUDAYER	ROMUALD	1172412669	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
HULIN	PIERRE	2546000148	A.S. JOUHET PINDRAY	15/10/2024	15/10/2026
HUMEAU	FLORIAN	9603217780	A.S. JOUHET PINDRAY	15/10/2024	15/10/2026
KASSOUMBA	CHAHIDI	2545469890	A.S. POITIERS GIBAUDERIE	15/10/2024	15/10/2026
LANGE	DAVID	1182428180	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
LANGLOIS	MEHDI	2545503133	O. MOUTERRE SILLY	12/11/2025	12/11/2027
LASNIER	FREDERIC	1182412016	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	15/10/2024	15/10/2026
LE GUERN	ROMAIN	1190527151	ENT. S. BRION ST SECONDIN	01/10/2024	01/10/2026
LOULERGUE	GEOFFREY	1152423184	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
MADY	PHILIPPE	1190374313	U.S. LEIGNES S/FONTAINE	15/10/2024	15/10/2026



MAINTROT	ALICIA	2548350111	ENTE. S. LAVOUX LINIERS	15/10/2024	15/10/2026
MAMES	SEBASTIEN	1129327528	AMICALE SPORTIVE DIENNEENNE	14/11/2025	14/11/2027
MARECHAL	ERIC	1000030046	U.S. VILLENEUVE CHAUVIGNY	14/11/2025	14/11/2027
MARIANO	GREGORY	1129340957	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
MASSE	MICHEL	2543323805	AMIS S. QUEAUX MOUSSAC	01/10/2024	01/10/2026
MOINE	SIMON	1102437823	FOOTBALL CLUB SMARVES ITEUIL	14/11/2025	14/11/2027
MONNEREAU	JONATHAN	1112455312	F.C. FLEURE	23/01/2024	23/01/2026
PELTIER	FLAVIEN	2545945219	S.L. CENON S/VIENNE	17/11/2025	17/11/2027
PENNETAULT	MARIO	2543318254	BEL AIR ROCS O.C. POITIERS	14/11/2025	14/11/2027
PEYRAT	BORIS	1132427001	U.S. LA CHAPELLE VIVIERS	14/11/2025	14/11/2027
PICHON	JEROME	1122460601	C.S. NAINTRE	17/11/2025	17/11/2027
PICHON	JEROME	1122460601	C.S. NAINTRE	17/11/2025	17/11/2027
PLANCKEEL	CYRIL	1119301597	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
PORTRON	PASCAL	1110336163	U.S. MIREBEAU	15/10/2024	15/10/2026
RENON	ROMAIN	1129338721	BEL AIR ROCS O.C. POITIERS	14/11/2025	14/11/2027
RENOUX	PHILIP	1162412597	ELAN SPORTIF OYRE DANGE	01/10/2024	01/10/2026
RINAUD	THIERRY	2543934649	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
RIVAUD	PASCAL	1132426873	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
ROBINEAU	SEBASTIEN	1011187648	FOOTBALL CLUB DE BUXEUIL	01/10/2024	01/10/2026
ROCHER	PATRICE	2544443690	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY F. C	17/11/2025	17/11/2027
SEGUIN	JEAN-FRANÇOIS	9604361496	FOOTBALL CLUB DE BUXEUIL	23/01/2024	23/01/2026
SELLEBRAN	PIERRE	1129343775	ESPE.C. ADRIERS	17/11/2025	17/11/2027
TRICAUD	MICKAEL	1129324809	ESPE.C. ADRIERS	17/11/2025	17/11/2027
TURBEAU	FREDERIC	100782428	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	14/11/2025	14/11/2027
TURBEAU	BAPTISTE	2547899954	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	17/11/2025	17/11/2027
TURBEAU	BENOIT	1100782425	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	17/11/2025	17/11/2027
VINEE	LOIC	1172420745	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
YEATES	LESTER	2548271972	U.S. AVAILLES LIMOUZINE	15/10/2024	15/10/2026

Que dit le règlement ?

1/ En cas d'absence de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre, la priorité de désignation est la suivante :

a. Un arbitre officiel présent

Si plusieurs de ces arbitres sont présents, cette priorité est donnée à celui qui n'appartient pas aux clubs en présence ou aux clubs composant une entente ou un groupement dont fait partie son club d'appartenance.

Si plusieurs de ces arbitres remplissent ces conditions, celui qui évolue dans la catégorie la plus élevée aura la priorité. S'ils sont de même niveau, ils seront départagés par un tirage au sort

b. Les clubs en présence présentent chacun un « arbitre de club » (ex capacitaire ou auxiliaire) muni de sa licence dématérialisée (ou l'extraction du listing) comportant le cachet, un tirage au sort désigne celui devant diriger la rencontre.
Si un seul arbitre possède sa licence, il dirige la rencontre.

c. A défaut, chaque club présente un licencié muni de sa licence.

Un tirage au sort désignera le licencié devant diriger la rencontre.

Au cas où un club ne peut présenter de candidat arbitre ou arbitre assistant, il est tenu d'accepter ceux présentés par le club adverse.

Sous réserve de pouvoir présenter sa licence dirigeant (dématérialisée ou sous forme d'extraction) sur la saison 2025-2026, **les licenciés composant cette liste, faisant foi si besoin, sont prioritaires pour officier conformément au règlement ci-dessus.**

FORMATION ARBITRE DE CLUB

Une dernière session de formation d'arbitre de club (anciennement arbitre auxiliaire) a été programmée :

- VENDREDI 23 JANVIER 2026 au District de la Vienne de Football** – début 19h00 fin prévue vers 20h30,

Inscription obligatoire via le formulaire suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe8NVHhg28jnvO9o2CVaCPDhykVqTsu8XagbmJG8wY1LAwg/viewform?usp=publish-editor>



AVIS AUX ARBITRES

INSCRIPTION ECOLE D'ARBITRAGE N°2

La seconde école d'arbitrage se déroulera le **vendredi 12 décembre** prochain au siège du District de la Vienne – 1 rue François Prat à Poitiers.

Thèmes : collaboration avec les acteurs entre arbitre et éducateurs / attente technique sur les temps forts / aspect tactique / gestion frustration.

Intervenants : Albert BOUCHET / Jean-Paul BLOT + à définir

RDV à 18h45 pour un début à 19h (fin prévue vers 21h).

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRE

FIA :

Les dates des formations initiales d'arbitre ont été publiées. Pour votre information et si vous souhaitez en parler au sein de votre club, encore deux sessions auront lieu à Poitiers.

- Session 2 : 06 et 07/12/2025 + 13/12/2025
- Session 3 : 17 et 18/01/2026 + 24/01/2026

Aide à l'inscription : <https://urls.fr/8i9yBB>

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2025 - 2026

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025 Semaine 1 du 07 au 09/01/2026 Semaine 2 du 18 au 20/03/2026 Certification 05/05/2026	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres Parthenay	Positionnement 24/11/2025 Semaine 1 du 12 au 13/01/2026 Semaine 2 du 09 au 10/03/2026 Certification 28/04/2026	08h30-17h00
Responsable École de Football	Poitiers	Positionnement 09/10/2025 Semaine 1 13,14,15 et 15,16/12/2025 Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026 Certification 15/04/2026	09h00-17h00



Retrouvez toutes les
informations sur notre site
internet lfna.fff.fr





CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 05/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 05/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Vasles (Inter-secteur 79/86)	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 10/12/25 Procès-verbal n° 10

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°9 sans modification

REPORT DES MATCHS (RAPPEL)

La Commission Sportive du District de la Vienne de Football porte à la connaissance de l'ensemble des clubs affiliés les dispositions suivantes concernant les matchs non disputés, quel que soit le type de compétition (championnat ou coupe) :

Tout match n'ayant pu se dérouler à la date prévue en raison de conditions météorologiques défavorables ou de tout autre motif indépendant de la volonté des clubs devra être systématiquement joué.

Le report du match interviendra lors de la journée de rattrapage (qui suit) prévue à cet effet dans le calendrier général, établi en début de saison et validé par le comité de direction. Cette journée est spécifiquement dédiée au rattrapage des rencontres non jouées et ne pourra faire l'objet d'aucune dérogation, sauf décision exceptionnelle de la Commission Sportive.

Les clubs sont tenus de se conformer strictement à cette organisation et de veiller à la disponibilité de leurs équipes et installations pour la date de rattrapage indiquée. Aucune demande de report supplémentaire ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment justifié et validé par la Commission Sportive.

Il appartient à chaque club de consulter régulièrement le calendrier général et les communications officielles du District pour prendre connaissance des éventuelles modifications ou rappels concernant les matchs à jouer.

Pour toute question ou précision, les clubs sont invités à contacter le secrétariat du District de la Vienne de Football.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtellerault Portugais (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	17/01/26
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	17/01/26
D1	/	11	14/12/25	54667886	Châtellerault Portugais (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	à définir
D2	A	9	30/11/25	54668043	Beaumont St Cyr (3)	Naintré (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	A	10	07/12/25	54668053	Beaumont St Cyr (3)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D2	A	10	07/12/25	54668048	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtellerault (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D2	A	10	06/12/25	54668049	Oyré Dangé (1)	UCSE (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	A	11	14/12/25	54668056	Availles en Châtellerault (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D2	B	9	30/11/25	54668177	Lusignan (1)	Brion St Sezardin (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	B	9	29/11/25	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	10/01/26
D2	B	10	07/12/25	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	B	10	07/12/25	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	B	10	06/12/25	54668182	Rouillé (1)	Smarves Iteuil (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	B	10	06/12/25	54668184	Montmorillon (2)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D2	B	10	06/12/25	54668936	Vivonne (1)	Brion St Sezardin (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	B	11	13/12/25	54668190	Smarves Iteuil (1)	Chauvigny (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25



D3	A	7	30/11/25	54668289	St Léger de Montbrillais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	B	7	30/11/25	54668381	Leigné sur Usseau (1)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	B	8	07/12/25	54668385	Ozon (2)	Biard (1)	Terrain impraticable	21/12/25
D3	B	8	07/12/25	54668386	Cenon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	B	8	07/12/25	54668387	Leigné sur Usseau (1)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	C	7	30/11/25	54668468	Valdivienne (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	C	8	07/12/25	54668477	Paizay le Sec (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	C	8	06/12/25	54668473	3 Vallées 86 (3)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	10/01/26
D3	C	9	14/12/25	54668478	Ligugé (3)	Paizay Le Sec (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D3	D	6	23/11/25	54672787	Château Larcher (2)	Nouaillé (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	D	7	30/11/25	54672795		Nouaillé (3)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	D	8	07/12/25	54672801		Nouaillé (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	D	8	07/12/25	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	A	7	30/11/25	54201854	St Léger de Montbrillais (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	7	30/11/25	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	8	07/12/25	54123615	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	8	07/12/25	54668587	Vouillé (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	B	6	23/11/25	54668792	Ozon (3)	Ingrandes (2)	Terrain impraticable	11/01/26
D4	B	7	29/11/25	54668797	Cenon/Vouneuil (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D4	B	8	07/12/25	54668802	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	B	8	07/12/25	54668806	Ingrandes (2)	Availles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	14/02/26
D4	C	7	30/11/25	54668722	St Julien L'Ars (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	C	8	07/12/25	54668725	Leignes sur Fontaine (2)	Nieul L'Espoir (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	C	8	07/12/25	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	C	8	07/12/25	54791811	Jardres (1)	St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	C	8	07/12/25	54791812	Chapelle Viviers (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D4	C	9	14/12/25	54791813	Jouhet Pindray (1)	Vallée du Salleron (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54674387	Chasseneuil St Georges (3)	Beaulieu (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54674388	Beaumont St Cyr (4)	Dissay (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54668895	Jaunay Marigny (2)	Vicq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	20/12/25
D4	E	8	07/12/25	54124112	Savigny L'Evescault (1)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	E	8	07/12/25	54687017	Sèvres Anxaumont (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	E	8	07/12/25	54687018	Vivonne (2)	Boivre (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	E	8	06/12/25	54668966	Smarves Iteuil (2)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	6	23/11/25	54124192	Valence en Poitou FC (1)	Château Larcher (3)	Terrain impraticable	21/12/25
D4	F	7	30/11/25	54669016	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	8	07/12/25	54124200	Valence en Poitou FC (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54124201	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	8	07/12/25	54669019	Chatain (1)	Availles Limouzine (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54669020	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	10/01/26



D5	A	8	07/12/25	54669079	Sammarçolles (2)	Loudun (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	B	8	07/12/25	54416808	Moncontour/Coussay (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	B	8	07/12/25	54159218	Antran (3)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	6	23/11/25	54669144	Oyré Dangé (3)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669150	Availles en Châtellerault (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669152	Pleumartin La Roche Posay (1)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	C	8	07/12/25	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	D	8	07/12/25	54669241	La Pallu (3)	Dissay (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	E	8	07/12/25	54669334	Vouillé Latillé (2)	Boivre (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	E	8	07/12/25	54669332	Dissay (3)	Fontaine le Comte (4)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	6	23/11/25	54695955	Nouaillé (4)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	6	23/11/25	54695961	Smarves Iteuil (3)	St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	7	30/11/25	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	7	30/11/25	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	8	07/12/25	54695962	3 Vallées 86 (5)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	F	8	07/12/25	54695963	Dienné (1)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	8	07/12/25	54695964	Valdivienne (3)	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	G	7	30/11/25	54200892	Nalliers/St Savin (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	G	7	29/11/25	54465596	Chapelle Viviers (2)	Saulgé (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D5	G	8	07/12/25	54465598	Saulgé (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	G	8	07/12/25	54669446	Lussacoise (1)	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	G	8	07/12/25	54669447	Montmorillon (4)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	G	8	07/12/25	54200893	Adriers (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D5	H	7	30/11/25	54696047	Smarves Iteuil (4)	Coulombiers (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	H	8	07/12/25	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	H	8	07/12/25	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	H	8	07/12/25	54696056	Rouillé (3)	Valence en Poitou OC (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697423	Valence en Poitou OC (2)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697424	Brion St Secondin (3)	Blanzay (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697426	Payroux Charroux Mauprevoir (2)	Availles Limouzine (2)	Arrêté municipal	20/12/25

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupe Nouvelle Aquitaine du 14/12/25.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D4	B	5	08/11/25	54668787	Ingrandes (2) / Châtellerault Réunionnais (1)	Match arrêté suite à l'intervention des pompiers	20/12/25

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668385 : Ozon (2) – Biard (1) en poule B du 07/12/25

Match non joué pour terrain impraticable. Match reporté au 21 décembre 2025.

Les frais de déplacement de M. CODO Ariel (29€44), arbitre de la rencontre, seront pris en charge par le District.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n°54669449 : Sillars (1) – Lussacoise (1) en poule G du 14/12/25

Demande du club de Lussacoise pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Lussacoise.

Match n°54159221 : Orches (1) – UCSE (2) en poule B du 14/12/25

Demande du club de l'UCSE pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de l'UCSE.



FORFAIT

Match n° 54696054 : Aslonnes (1) – Biard (2) en poule H du 07/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de Biard 2 (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Biard

Match n° 54669244 : Avanton (2) – Lavoux Liniers (2) en poule D du 07/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de Lavoux Liniers 2 (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Lavoux Liniers

Match n°54696051 : Valence En Poitou OC (3) – Vivonne (3) en poule H du 30/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne 3 (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vivonne

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Annulation Amende de 28€

Match n°54696051 : Valence En Poitou OC 3 – Vivonne Football 3 en D5 poule H du 30/11/25

Amende de 28€

Match n°54668176 : St Maurice Gençay (1) – Rouillé (1) en D2 poule B du 29/11/25

Match n°54123612 : Ceaux La Roche (1) – Ouzilly (1) en D4 poule A du 7/12/25

Prochaine réunion : mardi 16 décembre 2025

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 9 décembre 2025
Procès-verbal n°12

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 11 du mercredi 26 novembre 2025 est adopté avec la modification suivante :

Plateau du 22/11/2025 : Poule J à Vicq sur Gartempe

Courriel du club de Vicq sur Gartempe nous informant que le club du GJ 3 Vallées 86 était bien présent au plateau.

Retrait de l'amende de 13€ au club du GJ 3 Vallées 86.



Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	A	7	06/12/25	54777170	Jaunay Marigny (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U18/U17	A	7	06/12/25	54784594	Poitiers BAROC (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U18/U17	B	7	06/12/25	54777196	Gj VVM Chauvigny (4)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U18/U17	B	7	06/12/25	54780438	Gj Montasèvres (2)	Poitiers Cep (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U17/U16	A	7	06/12/25	54780441	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U17/U16	A	7	06/12/25	54780442	Gj Avenir 86 (1)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U17/U16	B	7	06/12/25	54777273	Gj Avenir 86 (2)	St Benoit/Ligugé (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U17/U16	C	7	06/12/25	54777300	Gj Val de Clouère (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	B	7	06/12/25	54780356	CSP (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	C	7	06/12/25	54788735	Poitiers CEP (2)	Poitiers ASAC (3)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	C	7	06/12/25	54791136	Gj Dissay Beaumont (2)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	C	7	06/12/25	54791137	Vivonne/Biard (1)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	D	7	06/12/25	54788763	Poitiers ASAC (2)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	E	7	06/12/25	54780911	Gj 3 Vallées 86 (1)	Nieul/Mignaloux (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	E	7	06/12/25	54780913	Gj Val de Clouère (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	E	7	06/12/25	54780914	Valdivienne (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U15	F	7	06/12/25	54787387	Valence en Poitou OC (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D1	A	7	06/12/25	54778907	Gj Dissay Beaumont (1)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D1	A	7	06/12/25	54778909	Gj Montasèvres (1)	Neuville (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	A	7	06/12/25	54778964	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	A	7	06/12/25	54778963	Gj Avenir 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	B	7	06/12/25	54778993	Gj Cap Haut Poitou (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	B	7	06/12/25	54789108	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Poitiers Stade (2)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	C	7	06/12/25	54779019	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13D2	C	7	06/12/25	54789108	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	B	7	06/12/25	54913726	Gj Avenir 86 (2)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	C	7	06/12/25	54913713	Poitiers 3 Cités (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	C	7	06/12/25	54913714	Biard (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (5)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	D	7	06/12/25	54913663	Vivonne (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	E	7	06/12/25	54779393	Gj Montasèvres (2)	Valdivienne (1)	Arrêté municipal	13/12/25
U13	F	7	06/12/25	54779440	Sammarçolles/Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	13/12/25



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55226505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Clouère (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226501	Gj Dissay Beaumont (2)	Poitiers Baroc (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226503	Gj Montasèvres (2)	Neuville (3)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226508	Châtellerault Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226502	St Benoit/Ligugé (1)	Migné Auxances (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasèvres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Naintré (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245832	Poitiers CEP (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245828	Poitiers ASAC (1)	Montmorillon (3)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226516	Migné Auxances (2)	Châtellerault Portugais (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226514	Montmorillon/3Vallées 86 (2)	Nieul/Mignaloux (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226513	Loudun (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Biard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245844	Gj VVM Chauvigny (3)	Poitiers ASAC (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245845	Vouneuil Béruges (2)	Ligugé/St Benoit (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245846	Gj 3 Vallées 86 (1)	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245847	Gj Val de Clouère (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245848	Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (3)	Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	A	2	13/12/25		Neuville (3), Buxerolles (2), Poitiers Stade (3) et Gj VVM Chauvigny (2)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	B	2	13/12/25		Valence en Poitou OC (1), Poitiers Stade (2), Gj Espoir Sud Poitiers (2) et Gj VVM Chauvigny (3)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	D	2	13/12/25		Gj Espoir Sud Poitiers (3), Mignaloux Beauvoir (1), St Benoit/Ligugé (2) et Gj Dissay Beaumont (3)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	E	2	13/12/25		Valdivienne (1), Gj 3 Vallées 86 (1), Gj Espoir Sud Poitiers (5) et Buxerolles (3)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	F	2	13/12/25		UCSE (1), Gj Dissay Beaumont (2), Gj Cap Haut Poitou (2) et Neuville (4)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	G	2	13/12/25		Gj Avenir 86 (1), Neuville (2), Poitiers ASAC (3) et Gj Sud Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26	
Challenge Dansac	H	2	13/12/25		Biard (1), Gj Espoir Sud Poitiers (4), Poitiers ASAC (2) et Poitiers Gibauderie (1)	Report du championnat	31/01/26	

S'agissant de la dernière journée de championnat et afin de clôturer cette première phase tous les matchs qui ne se seront pas joués ce week-end seront reportés au 20/12/25 (premier samedi des vacances).

C'est pourquoi nous vous conseillons d'étudier toutes les possibilités qui s'offrent à vous, comme trouver un terrain de repli ou inverser le match, en cas d'arrêté municipal.
Si ces derniers ne sont pas joués à la date limite alors ils seront annulés.

DATE A RETENIR

Mardi 16 décembre 2025 :

- Date limite des engagements en phase 3 (U11)

Samedi 31 janvier 2026 :

- Tour 2 du Challenge Dansac (matchs reportés du 06/12/25)
- 1/8 de finale Challenge U18, Consolante U18, Challenge U15 et Consolante U15 (matchs reportés du 06/12/25)

Samedi 28 mars 2026 :

- 1/4 de finale Challenge U18, Consolante U18, Challenge U15 et Consolante U15



CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n°54780355 : UCSE. Thuré. Colombiers (2) – GJ Antoigné Ingrandes (1) en poule B du 06/12/25

3^e forfait de l'équipe de **UCSE. Thuré. Colombiers (2)** (sans déplacement de GJ Antoigné Ingrandes (1))

Amende de 13€ au club de l'UCSE. Thuré. Colombiers

Remarque : s'agissant du 3^e forfait, l'équipe de l'UCSE. Thuré. Colombiers (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Match n°54780912 : St Savin. Vicq (1) – Buxerolles (2) en poule E du 06/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de **St Savin. Vicq (1)** (sans déplacement de Buxerolles (2))

Amende de 13€ au club de St Savin. Vicq

CHAMPIONNAT U15 à 8

Au 13 octobre, deux équipes étaient engagées : Availles/Bonneuil/Vouneuil/Cenon et Châtellerault Portugais

Depuis le 23 octobre, demande d'engagement de l'entente UCSE Thuré-Besse Colombiers (2) et St Savin /Vicq (1) pour la phase 2.

Un calendrier sera donc organisé en deuxième phase pour ces quatre équipes ainsi que pour les autres équipes qui s'engageraient **jusqu'au 20 décembre 2025**

CHAMPIONNAT U13

FORFAIT

Match n°54913664 : St Benoit. Ligugé (3) – GJ Foot Sud 86 (2) en poule D du 06/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de **St Benoit. Ligugé (3)** (sans déplacement de GJ Foot Sud 86 (2))

Amende de 13€ au club de St Benoit

CHALLENGE U18

Tirage 1/8^{ème} de finale

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Dissay Beaumont (2)	/	Poitiers BAROC (1)
2	St Benoit Ligugé (1)	/	Migné Auxances (2)
3	GJ Montasèvres (2)	/	Neuville (3)
4	Mirebeau (1)	/	GJ Val de Vonne (1)
5	Jaunay Marigny (1)	/	GJ Val de Clouère (1)
6	Montmorillon (2)	/	Vouneuil Béruges (1)
7	GJ VVM Chauvigny (4)	/	Buxerolles (2)
8	Châtellerault Portugais (1)	/	GJ Avenir 86 (2)



CHALLENGE CONSOLANTE U18

FORFAIT

Match n°55211520 : GJ Cap Haut Poitou (1) – GJ Avenir 86 (2) du 29/11/2025

2^e forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

Tirage 1/8^{ème} de finale

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Foot Sud 86 (1)	/	Naintré (1)
2	GJ Montasèvres (1)	/	GJ Cap Haut Poitou (1)
3	Valence OC/Vivonne (1)	/	Migné Auxances (3)
4	Poitiers ASAC(2)	/	Montmorillon (3)
5	Availles/Cenon/Bon/Voun.(1)	/	St Benoit Ligugé (2)
6	GJ Antoigné Ingrandes (1)	/	GJ 3 Vallées 86 (1)
7	GJ Sud Haut Poitou (1)	/	GJ Dissay Beaumont (1)
8	Poitiers CEP (1)	/	GJ VVM Chauvigny (3)

CHALLENGE U15

Tirage 1/8^{ème} de finale

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Sud Haut Poitou (1)	/	Mirebeau (1)
2	GJ Avenir 86 (1)	/	Vouneuil Béruges (1)
3	GJ Foot Sud 86 (1)	/	GJ Dissay Beaumont (2)
4	Loudun (1)	/	GJ VVM Chauvigny (2)
5	Montmorillon-GJ 3 Vallées (2)	/	Nieuil Mignaloux (1)
6	Neuville (2)	/	Poitiers CEP (1)
7	Migné Auxances (2)	/	Châtellerault Portugais (1)
8	ASM-Sammarçolles Nord Vienne (1)	/	Buxerolles (2)



CHALLENGE CONSOLANTE U15

FORFAIT

Match n°55211694 : Jaunay Marigny (1) – GJ Avenir 86 (2) du 29/11/2025

2^e forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

Tirage 1/8^{ème} de finale

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Val de Vonne (2)	/	Jaunay Marigny (1)
2	Vivonne/Biard (1)	/	GJ Cap Haut Poitou (1)
3	Naintré (1)	/	GJ Montasèvres (1)
4	GJ VVM Chauvigny (3)	/	Poitiers ASAC (2)
5	Vouneuil Béruges (2)	/	Ligugé St Benoit (1)
6	GJ 3 Vallées 86 (1)	/	Avail./Cenon/Bon./Voun.(1)
7	GJ Val de Clouère (1)	/	GJ Antoigné Ingrandes (1)
8	Valence en Poitou (1)	/	Migné Auxances (3)

CHALLENGE DANSAC U13

Tirage 2^{ème} tour - Samedi 31 janvier 2026

Poule C : à Loudun

Le deuxième tour se déroulera le samedi 13/12/2025

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
Neuville (3)
Buxerolles (2)
Poitiers Stade (3)
GJ VVM Chauvigny (2)

B
Valence en Poitou OC (1)
Poitiers Stade (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (2)
GJ VVM Chauvigny (3)

C
Loudun (1)
ASM/Les 3 Moutiers (1)
Châtellerault SO (2)
GJ Sud Haut Poitou (2)

D
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
Mignaloux Beauvoir (1)
St Benoit/Ligugé (2)
GJ Dissay Beaumont (3)

E
Valdivienne (1)
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (5)
Buxerolles (3)

F
UCSE (1)
GJ Dissay Beaumont (2)
GJ Cap Haut Poitou (2)
Neuville (4)

G
GJ Avenir 86 (1)
Neuville (2)
Poitiers ASAC (3)
GJ Sud Haut Poitou (1)

H
Biard (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (4)
Poitiers ASAC (2)
Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1)



PLATEAUX U11/PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau et trop de clubs arrivent sur les plateaux sans leur feuille de licences ou oublient de les remplir sur place.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

FORFAIT **Amende de 13€**

Plateaux du 29/11/2025

Poule H à Roiffé

1^{er} forfait de Ozon (3)

Poule I à Châtellerault Montée Rouge

1^{er} forfait de Poitiers ASAC (3)

Poule L à Valdivienne

1^{er} forfait de Valence en Poitou (1)



Feuilles de plateaux manquantes

Amende de 15€

Documents manquants à envoyer au plus tard le 16/12/25 sous peine d'amende reconductible

U11-Plateaux du 22/11/2025

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule B : à Neuville

La Commission demande au club de **Poitiers Stade** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Poitiers Stade (1) présents** au plateau

Poule E : à Vouillé (GJ Sud Haut Poitou)

La Commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances (2) présents** au plateau

Poule G : à Château Larcher

La Commission demande au club du **GJ Val de Clouère** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau

Poule G : à Poitiers ASAC

La Commission demande au club de **Montmorillon (2)** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Montmorillon (2) présents** au plateau

Poule I : à Stade Montée Rouge (SOC)

La Commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- La feuille de licences des joueurs du **GJ VVM Chauvigny (4) présents** au plateau

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de **Buxerolles** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3) présents** au plateau

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club d'**Adriers** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule L : à Valdivienne

La Commission demande au club de **Valdivienne** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule M : à Naintré

La Commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau



U11 - Plateaux du 06/12/2025

FORFAIT **Amende de 13€**

Poule H : à Loudun

En application de l'article 19/B des règlements généraux de la LFNA, l'équipe de **Loudun (1)** possédant moins de 7 joueurs sur la feuille de match est déclarée forfait.

1^{er} forfait de l'équipe de **Loudun (1)**

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025 même lieu et même horaire

- Niveau 1 - Poule A : à **Montmorillon** (Buxerolles 1, SO Châtellerault 1, Stade Poitevin 2)
- Niveau 1 - Poule A : à **Poitiers ASAC** (VVM Chauvigny 1, Ozon 1, Jaunay Marigny 1)
- Niveau 1 - Poule B : à **Poitiers 3 Cités** (Ligugé 1, SO Châtellerault 2, Stade Poitevin 1)
- Niveau 1 - Poule B : à **Sud Haut Poitou, Benassay** (Neuville 1, Stade Poitevin 3, Migné Auxances 1)
- Niveau 2 - Poule E : à **Dissay Beaumont, Dissay** (Buxerolles 2, Migné Auxances 2)
- Niveau 2 - Poule E : à **Youneuil Béruges, Youneuil** (Mignaloux Beauvoir 1, Neuville 2, Sud Haut Poitou 2)
- Niveau 2 - Poule G : à **Poitiers CEP** (VVM Chauvigny 2, Val de Clouère 1)
- Niveau 3 - Poule I : à **Chasseneuil St Georges, St Georges** (Neuville 3, Sud Haut Poitou 3, SO Châtellerault 4)
- Niveau 3 - Poule I : à **VVM Chauvigny, Savigny** (Poitiers ASAC 3, Youneuil Béruges 3)
- Niveau 3 - Poule J : à **Valdivienne** (VVM Chauvigny 3, Vicq/Gartempe 1, Montmorillon 3)
- Niveau 3 - Poule K : à **Val de Vonne, Lusignan** (St Benoit 2, Val de Vonne 2 et 3)
- Niveau 3 - Poule K : à **Stade Poitevin** (Youneuil Béruges 2, Nieul l'Espoir 2, Migné Auxances 3)
- Niveau 3 - Poule L : à **Vivonne** (3 Vallées 86 2, Valence en Poitou 1)
- Niveau 3 - Poule M : à **Jaunay Marigny** (Naintré 2, Poitiers CEP 3, Cap Haut Poitou 2)

Documents manquants à envoyer au plus tard le 16/12/25 sous peine d'amende

Poule D : à Naintré

La Commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule D : à Châtellerault Portugais

La Commission demande au club de **Châtellerault Portugais** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule H : à Loudun

La Commission demande au club de **Loudun** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

**Poule L : à Château Larcher**

La Commission demande au club de **GJ Val de Clouère** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 1

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Feuilles de plateaux manquantes**Amende de 15€****Plateau U7/U9 du 08/11/2025****Secteur 8 : plateau à Adriers - Usson**

La Commission demande au club **d'Adriers - Usson** les documents suivants à recevoir pour le **09/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

DIVERS

Courriel de Thuré Besse : réponse faite par mail

Courriel du Stade Poitevin : réponse faite par mail

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 10 décembre 2025
Procès-verbal n° 13

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 12 (par voie électronique) du mercredi 03 décembre 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Gibauderie
Antran	Ingrandes	Rouillé
Availles en Châtellerault	Jaunay Marigny	Savigné
Availles Limouzine / Pressac	La Chapelle Bâton	Savigny l'Evescault
Beaumont St Cyr	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Beuxes	Lavoux – Liniers	St Benoît
Blanzay	Leignes sur Fontaine	St Christophe
Boivre	Les Trois Moutiers	St Julien l'Ars
Bouresse / Queaux Moussac	Ligugé	St Maurice Gençay
Brion St Secondin	Loudun	St Rémy sur Creuse
Buxerolles	Lusignan	St Savin St Germain
Cernay St Genest L'Envigne	Migné Auxances	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Mirebeau	Thuré Besse
Château Larcher	Montmorillon	Usson l'Isle
Châtellerault Portugais	Naintré	Valdivienne
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Coussay	Nieul l'Espoir	Valence en Poitou OC
Dissay	Niort St Florent	Vernon
FC 3 vallées 86	Nouaillé	Vicq sur Gartempe
Fleuré	Orches	Villeneuve Chauvigny
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Ozon	Vouillé / Latillé
GJ Avenir 86	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil Béruges
GJ Foot Sud 86	Poitiers Asac	



OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 54159219 : Thuré-Besse (2) – Champigny (2) en Départemental 5 poule B du 07/12/25.

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 54668176 : St Maurice-Gençay (1) - Rouillé (1) en Départemental 2 poule B du 29/11/25.

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 54686934 : Buxerolles (3) – Montmorillon (2) en Départemental 2 poule B du 30/11/25.

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (04/12/25 à 21h52).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 54791810 : Jouhet Pindray (1) – Leignes sur Fontaine (2) en Départemental 4 poule C du 30/11/25.

Feuille de match papier parvenue tardivement (04/12/25).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 54696051 : Valence en Poitou OC (3) – Vivonne (3) en Départemental 5 poule H du 30/11/25.

Forfait de Vivonne (3).

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668383 : Naintré (3) – Ingrandes (1) en Poule B du 07/12/25.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (3) d'un joueur (licence n° 9604679619) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Naintré lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 17 décembre 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668723 : Lavoux Liniers (1) – Montmorillon (3) en Poule C du 07/12/25.

Courriel de confirmation de Réserve du club de Lavoux Liniers (07/12/25 à 19h56)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Montmorillon que les équipes (1) et (2) ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en Régional 2 poule A : Montmorillon (1) – FC 3 Vallées 86 (1) en championnat du 29/11/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Montmorillon (2) évoluant en Départemental 2 poule B : Buxerolles (3) - Montmorillon (2) en championnat du 30/11/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Lavoux-Liniers.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54124195 : St Saviol (2) – Valence en Poitou FC (1) en poule F du 30/11/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 03/12/25, concernant l'inscription sur la feuille de match (banc de touche) au sein de l'équipe de Valence en Poitou FC (1) d'un joueur (licence n° 1172416064) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Valence en Poitou FC a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 08/12/25 à 11h31).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 11 du 20/11/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 24/11/25 et que l'équipe de Valence en Poitou FC (1) évoluant en Départemental 4 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date : ni en Coupe ni en championnat.

Considérant, les dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF lesquels précisent que la personne physique suspendue ne peut donc pas :

- être inscrite sur la feuille de match
- prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit.
- prendre place sur le banc de touche.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valence en Poitou FC (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Saviol (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Valence en Poitou FC.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54159212 : Orches (1) – Antran (3) en poule B du 23/11/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 03/12/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Orches (1) d'un joueur (licence n° 9603512444) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Orches a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 05/12/25 à 21h10).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 12 du 27/11/25) pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 17/11/25 et que l'équipe d'Orches (1) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Considérant le Règlement Disciplinaire de la FFF

4.2 L'exclusion d'un licencié par l'arbitre

Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque équipe de son club.

Les organes disciplinaires ne sont pas liés par le motif d'exclusion que l'arbitre a retenu.

L'exclusion d'un licencié à l'occasion d'une rencontre officielle n'est pas remise en cause si cette dernière a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit, et a été donnée à rejouer ou perdue par pénalité.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe d'Orches (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (3) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club d'Orches.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54124651 : Cernay St Genest L'Envigne (2) – Naintré (4) en Poule B du 06/12/25.

Courriel de confirmation de réserve du club de Cernay St Genest L'Envigne (07/12/25 à 21h21)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Naintré, pour le motif suivant : des joueurs du club de Naintré sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Naintré que seule l'équipe 1 ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Naintré (1) évoluant en Régional 3 poule B : Naintré (1) – St Sauveur 79 (1) en championnat du 22/11/25 que le joueur Mamadou Kasso DIABY inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant qu'à l'AG de Poitiers du 22/06/22 il a été voté :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des compétitions départementales seniors (avec adaptation)

Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional (ou départemental) Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale (ou départementale), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional (ou départemental) avec la première équipe réserve de leur club.

Considérant que l'équipe de Naintré (4) est en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Naintré (4) pour en attribuer le gain à l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (2), (3-0, 3 points).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 54669328 : Vouillé-Latillé (2) – Poitiers Baroc (1) en poule E du 30/11/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 03/12/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Vouillé-Latillé (2) d'un joueur (licence n° 9603540058) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Vouillé-Latillé a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 03 du 25/09/25) pour sept (7) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 22/09/25 et que l'équipe de Vouillé-Latillé (2) évoluant en Départemental 5 poule E n'a effectivement joué que six (6) matchs depuis cette date, en Challenge des Réserves le 28/09/25 et en championnat les 05 et 19/10/25 et les 02,09 et 23/11/25.

Dit qu'en l'application des articles 150,187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vouillé-Latillé (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Baroc (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Vouillé-Latillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54465599 : Haims (1) – La Chapelle Viviers (2) en Poule G du 07/12/25.

Courriel de confirmation de réserve du club d'Haims (08/12/25 à 07h56)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de La Chapelle Viviers, pour le motif suivant : des joueurs du club de La Chapelle Viviers sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de La Chapelle Viviers que l'équipe 1 ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de La Chapelle Viviers (1) évoluant en Départemental 4 poule C : Vallée du Salleron (1) – La Chapelle Viviers (1) en championnat du 30/11/25 que le joueur Simon ROFFET inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **La Chapelle Viviers (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de La Chapelle Viviers (2) pour en attribuer le gain à l'équipe d'Haims (2), (3-0, 3 points).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de La Chapelle Viviers.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54608667 : Vicq sur Gartempe (1) – ASM / Les 3 Moutiers (1) en Brassage poule B du 07/12/25

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de l'ASM / Les 3 Moutiers (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2548484434) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer les clubs de l'ASM et des 3 Moutiers lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 17 décembre 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667880 : Beaumont St Cyr (2) - Vouneuil-Béruges (1) en Départemental 1 du 07/12/25.
- Match n° 54668052 : Naintré (2) - Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 2 Poule A du 06/12/25.
- Match n° 54668383 : Naintré (3) - Ingrandes (1) en Départemental 3 Poule B du 07/12/25.
- Match n° 54672798 : St Benoît (2) - Payroux-Charroux-Mauprévoir (1) en Départemental 3 Poule D du 07/12/25.
- Match n° 54672800 : St Saviol (1) – Fleuré (2) en Départemental 3 Poule D du 07/12/25.
- Match n° 54124651 : Cernay St Genest L'Envigne (2) - Naintré (4) en Départemental 5 Poule B du 06/12/25.
- Match n° 54669240 : Villeneuve (1) – Sèvres Anxaumont (3) en Départemental 5 Poule D du 07/12/25.
- Match n° 54778935 : GJ Espoir Sud Poitiers (1) - GJ Val de Vonne (1) en U13 Départemental 1 Poule B du 06/12/25.
- Match n° 54913662 : GJ Espoir Sud Poitiers (4) – GJ Val de Vonne (2) en U13 Départemental 1 Poule D du 06/12/25.

DIVERS

Courriels des clubs de : Ingrandes, Poitiers Cep :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 17 novembre 2025 Procès-verbal n° 2

Président : M. CANTEL Dominique.

Présents : Mme LAGRANGE Marie-Hélène, MM. ARTUS Dominique, BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, GIRAUD Dominique, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard, RIVIERE Patrick.

Excusée : Mme STOURY Nadia.

Invité : M. BASQ Stéphane, Président du District.

PRÉAMBULE

Avant l'ouverture de la réunion, les membres de la Commission sont très heureux de retrouver Dominique ARTUS, son retour est également salué par le Président, Stéphane BASQ, en début de séance : « le football ne se résume pas qu'aux rencontres, mais aussi à l'engagement, la solidarité, et la proximité ».

Ce dernier nous communique quelques informations :

- Retour sur les réunions de secteur, peu d'intervention de la part des participants, mais il est important de conserver le contact avec les clubs.
- Réunion très importante à Clairefontaine en novembre, où seront présentées les actions fédérales pour 2026 à 2028.

RETOUR SUR LA FIN DE SAISON 2024/2025

Une question demeure en suspens. Quid du Challenge féminin mis en place pour les féminines de la D1F ? Un règlement avait été élaboré, conjointement avec le District des Deux-Sèvres, avec une remise de ballons intermédiaire, effectuée auprès de deux clubs de la Vienne, et pour lequel un classement final avait été communiqué au District dès la fin du championnat de D1F.

Le classement tel qu'il fut établi prévoyait de récompenser notamment à la seconde place une équipe du District 86. La Commission demande que cette récompense soit honorée pour que ce challenge féminin ait une suite pour la saison en cours.

La Commission souhaite se positionner quant au Challenge Respect et Convivialité. Elle n'a eu aucun retour du questionnaire envoyé aux clubs en fin de saison pour désigner d'éventuels récompensés. Là encore se pose la question du maintien ou non de ce challenge !

Enfin, les règlements relatifs aux challenges : modifications pour les séniors masculins de la D1 à la D4, et création pour la D1F, non visibles pour les clubs sur le site du District, doivent faire l'objet d'une publication rapide. Ces divers points seront à nouveau abordés à la prochaine réunion.

ANIMATION

Intervention de Patrick RIVIERE :

Il revient sur l'absence des bâches, constatée dans de trop nombreuses structures, ce qui est fort regrettable. Il propose de relancer l'opération.

La Commission, avec l'appui du District, invite tous les clubs à réaliser des photos avec la bâche et les différents acteurs du club et l'adresser au District.

Un rappel sur le Vienne Hebdo sera effectué par le District afin d'encourager les clubs à apposer la bâche au sein de leurs enceintes. Le Président, Stéphane BASQ, demande à la Commission d'écrire quelques lignes à ce sujet.

Bien évidemment, le succès ou non de ces actions dépend aussi de la communication qui en découle.

À des fins pédagogiques, la Commission s'interroge sur la diffusion intégrale du classement Respect et Prévention sur le site du District, Daniel FRAUDEAU posera la question au Comité Directeur.

Daniel FRAUDEAU nous donne quelques chiffres concernant les sanctions à mi saison sur la D1 sachant que 40 dossiers sont arrivés au niveau de la Commission. Il est toutefois à noter que ces dossiers ne concernent pas des agressions envers les arbitres.

Prochaine Réunion : Lundi 12 janvier à 10h30 à Châtellerault

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène LAGRANGE



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- **Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueuses*
- *Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueuses aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUCIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUCIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAIIS	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Terrain synthétique de NEUVILLE DE POITOU (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 ^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement

Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUENUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPoir SUD POITIERS	
6	LAUNHEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUCIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUENUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPoir SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPoir SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
 - **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
 - **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
-
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**



CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :

IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.